



Communiqué du CTN Traction

Les ADC cumulant 20 ou 25 années de conduite (ou ayant exercé un métier référencé pénible) ont constaté, sur leur bulletin de salaire de janvier 2009, un redressement primes de traction.

Ce redressement s'élève selon les cas à 75€ ou 125€

Pour rappel, le 12 mars 2008, la CGT appelait les cheminots à défendre la prise en compte de la pénibilité en se mettant massivement en grève.

Ce jour là, après de nombreuses Tables Rondes métiers, la CGT, avec les cheminots, obtenait la reconnaissance de la pénibilité pour 51 métiers (ils sont aujourd'hui au nombre de 58) de la SNCF et deux mesures phares :

- *La CPA qui permet aux agents ayant exercé un métier pénible de partir plus tôt en retraite,*
- *L'attribution d'une prime dite de pénibilité s'élevant à 15€/mois au bout de 20 ans et 25€/mois au bout de 25 ans.*

Cette prime est attribuée depuis le 1^{er} juillet dernier aux ayants droit, et élève le salaire liquidable et donc la pension de retraite (environ 19€ de pension pour 25€ de prime).

C'est donc le rattrapage de cette prime qui est versé sur le salaire de janvier, soit :

- 75€ (5X15) pour la prime P1, ensuite 15€/mois.
ou
- 125€ (5X25) pour la prime P2, ensuite 25€/mois.

**C'est bien le rapport de forces impulsé par la CGT
qui a permis d'engranger ces acquis.**

**La CGT invite les cheminots à amplifier
leur engagement en se syndiquant à la CGT.**